

14ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 101776 | De M. Jean-Louis Christ (Les Républicains - Haut-Rhin) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Justice | | Ministère attributaire > Justice |
| Rubrique > système pénitentiaire | Tête d'analyse > détenus | Analyse > radicalisation. lutte et prévention. |
| Question publiée au JO le : 27/12/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 04/04/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Jean-Louis Christ appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les conditions d'incarcération des détenus islamistes radicaux. Quel que soit l'établissement pénitentiaire dans lequel ils sont placés, ces derniers ne manquent pas une occasion, lors des divers déplacements (parloirs, visites médicales, activités diverses...), pour se livrer à des actes de prosélytisme. Les quartiers d'isolement n'apportent pas, la plupart du temps, de réponse efficace pour endiguer ce phénomène. Avec un accroissement probable à court terme du nombre d'incarcérations de détenus islamistes radicaux, de retour du Proche-Orient, cette question de leur isolement complet va se poser avec encore plus d'acuité. Il lui demande quelles mesures il entend mettre en œuvre pour éviter que la prison ne finisse par devenir le lieu par excellence de l'enracinement du radicalisme islamiste.